

Objet : Tarifs de location des salles et équipements sportifs municipaux et des mobiliers rattachés

Mairie
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25
E-mail : mairie@la-rochette.com

www.la-rochette.com

Décision Municipale

- David ATEs, Maire de Valgelon-La Rochette (Savoie)
- Vu les articles L 2 122-22 2° et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021/01/04 du 12 mars 2021, autorisant Monsieur le Maire à fixer les tarifs des services communaux sur la base de l'article L2122-22-2° du Code général des Collectivités Territoriales,

Décide

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} Janvier 2025, les tarifs suivants, fixés en euros, seront appliqués :

1/ TARIFS DES CAUTIONS

Lieu	Type de caution	Tarif
Centre d'animation (bas et haut) ; Salle des fêtes d'Étable	Caution principale	900,00
Centre d'animation (bas et haut) ; Salle des fêtes d'Étable	Caution ménage	500,00
Studio d'enregistrement	Caution studio d'enregistrement (Technicien du son)	2 500,00
Salle polyvalente	Caution sono et vidéo projecteur	900,00

2/ TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES MUNICIPALES

CENTRE D'ANIMATION : GRANDE SALLE DU HAUT ET PETITE SALLE DU BAS <i>La location comprend (salle, cuisine et kit vaisselle)</i>		
BÉNÉFICIAIRES	GRANDE SALLE DU HAUT	PETITE SALLE DU BAS
	TARIF WEEKEND	TARIF WEEKEND
Particuliers, personnes morales publiques ou privées domiciliés Valgelon-La Rochette	700,00	300,00
Particuliers, personnes morales publiques ou privées extérieures	1 000,00	500,00
Associations domiciliées Valgelon – la Rochette & Personnel communal	80,00 (Sans accès cuisine)	40,00
	250,00 (Avec accès cuisine)	40,00
Associations extérieures	700,00 (Avec accès cuisine)	300,00
	500,00 (sans accès cuisine)	

SALLE DES FÊTES D'ETABLE		
<i>La location comprend (salle, cuisine et kit vaisselle)</i>		
BÉNÉFICIAIRES	TARIF WEEKEND	TARIF JOUR (En semaine)
Particuliers, personnes morales publiques ou privées - Domicilié Valgelon-La Rochette	300,00	100,00
Particuliers, personnes morales publiques ou privées - Non domicilié Valgelon-La Rochette	500,00	250,00
Associations domiciliées Valgelon-La Rochette & Personnel communal : une fois par an	80,00	40,00
Associations extérieures	200,00	100,00

SALLE POLYVALENTE - LE CENTENAIRE	
BÉNÉFICIAIRES	TARIF JOURNÉE
Particuliers, personnes morales publiques ou privées - Domiciliés Valgelon-La Rochette	150,00
Particuliers, personnes morales publiques ou privées – Non Domiciliés Valgelon-La Rochette	750,00
Associations domiciliées Valgelon-La Rochette	40,00
Associations extérieures	150,00

SALLE DE LA MADELEINE / BATIMENT ADMINISTRATIF	
BÉNÉFICIAIRES	TARIF JOURNÉE
Syndic bénévoles domiciliés Valgelon-La Rochette	GRATUIT
Personne morales publiques ou privées & syndic professionnel pour assemblée de copropriété	70,00
Associations domiciliées sur Valgelon-La Rochette	GRATUIT
Associations extérieures	70,00

STUDIO D'ENREGISTREMENT (*)	
BÉNÉFICIAIRES	TARIF
Personne morales publiques ou privées, associations domiciliées sur Valgelon-La Rochette ou extérieures	200,00 / jour 1000,00 / semaine
Prestation régisseur	SUR DEVIS

(*) La location du studio d'enregistrement n'est possible qu'en présence d'un régisseur : M. CAILLET Lionel.
Prendre contact avec la mairie ou directement avec l'association pour toutes demande de devis.

Article 2

Modalités et champs d'applications des tarifs :

- ✓ Les tarifs ci-dessus s'appliquent aux manifestations organisées occasionnellement ou aux usages privatifs des salles et équipements sportifs ;
- ✓ Il est proposé une dérogation pour les associations domiciliées sur Valgelon-La Rochette : la mise à disposition de salle à titre gratuit pour leur assemblée générale, sous réserve d'avoir reçu la convocation officielle ;
- ✓ Les mises à dispositions suivantes seront payantes, en fonction du tarif en vigueur.
- ✓ Les tarifs ci-dessus ne s'appliquent pas aux manifestations organisées par les associations de Valgelon-La Rochette à but non lucratif, lorsqu'elles concourent à la satisfaction d'un intérêt général : ainsi le Comité des Fêtes de Valgelon La Rochette, le comité de jumelage, le CCAS ou La Résidence autonomie « Le Chamois », l'école de musique bénéficieront d'une gratuité permanente. Pompiers et gendarmes et don du sang bénéficieront également de la gratuité.
- ✓ Les tarifs ci-dessus ne s'appliquent pas aux mises à disposition de salles ou d'équipements pour les activités régulières des associations.
- ✓ Le personnel communal bénéficie d'une réservation par année civile selon les forfaits indiqués ci-dessus pour les salles suivantes : centre d'animation haut et bas, salle polyvalente, salle des fêtes d'Etable.
- ✓ La location du studio d'enregistrement n'est autorisée qu'en présence d'un régisseur. Pour toute demande de prestation, il faudra faire une demande de devis pour la prestation (en sus du prix de la location de salle) auprès de la mairie ou de M. CAILLET Lionel (contact à demander en mairie).

Article 3

Dit que la présente décision annule et remplace toute décision antérieure.

Article 4

Ampliation de cette décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie.

Fait à Valgelon-La Rochette, le 3 janvier 2025

Le Maire,
David ATES



